

BIN FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ Cette fiche de données de séqueité s'élé s'é

Canada SIMDUT 2015 qui comprend la Loi sur les Produits Dangereux (LPD) modifiée et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD)

Date d'émission 13-juil.-2023 Date de révision 13-juil.-2023 Numéro de révision 1

1. Identification

Identificateur de produit

FBN ProTEB 250 EC Nom du produit

Autres moyens d'identification

Code(s) du produit PMRA Reg. No.: 34868

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière

d'utilisation

Fongicide Utilisation recommandée

Restrictions d'utilisation Utiliser uniquement comme indiqué sur l'étiquette du produit

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fournisseur

Farmers Business Network Canada, Inc. 120D 1st Street SW Box 5607 High River, Alberta T1V 1M7 1-844-200-FARM (3276)

Courriel regulatory@farmersbusinessnetwork.com

Numéro de téléphone à composer en

cas d'urgence

Numéro de téléphone en cas

d'urgence

No de téléphone de Chemtrec :+1 703 527-3887 (International) ou 1 800 424-9300

(Amérique du Nord)

Urgences sanitaires 24/7: appelez le 800 858-7378 (National Pesticide Information Center -

centre national d'information sur les pesticides)

2. Identification des dangers

Classification

Toxicité aiguë - orale	Catégorie 4
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Nocif en cas d'ingestion Nocif par inhalation Provoque une irritation cutanée Provoque une sévère irritation des yeux Peut nuire à la fertilité ou au fœtus Peut irriter les voies respiratoires



Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Ingestion

EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

Rincer la bouche

Conseils de prudence - Entreposage

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée

Autres renseignements

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Toxicité aiguë inconnue

50 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

15 % du mélange consiste en composants de toxicité aigue inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance

Non applicable.

Mélange

Nom chimique	No. CAS	% en poids		Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Décanamide, N,N-diméthyl-	14433-76-2	30 - 40	-	
1-méthyl-2-pyrrolidone	872-50-4	20 - 30	-	
Huile de ricin, éthoxylée	61791-12-6	10 - 20	-	
Tébuconazole	107534-96-3	10 - 20	-	
Prothioconazole	178928-70-6	10 - 20	-	
Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther monobutylique	9038-95-3	5 - 10	-	

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant.

Inhalation Déplacer à l'air frais. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

> Obtenir immédiatement des soins médicaux si des symptômes apparaissent. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime

ne respire plus. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, Contact avec les yeux

pendant au moins quinze minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Obtenir des soins médicaux si l'irritation

évolue et persiste.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.

Obtenir des soins médicaux si l'irritation évolue et persiste.

Ingestion NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Ne jamais rien administrer par la bouche à une

personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux.

Équipement de protection

premiers soins

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. S'assurer que le personnel individuelle pour les intervenants en médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Consulter la section 8

pour plus de renseignements.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Sensation de brûlure. Toux ou

respiration sifflante. Difficulté à respirer.

Effets d'une exposition Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Mousse, Poudre chimique sèche ou CO2.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers associés au

produit chimique

Peut émettre vapeurs toxiques lorsque soumis à l'action d'un feu.

Produits de combustion dangereux Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx).

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité au choc Sensibilité à la décharge électrostatique

Aucun. Aucun.

Équipements de protection spéciauxLes pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention et précautions spéciales pour les

complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

pompiers

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Précautions personnelles

Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éviter le contact avec la peau, les yeux

ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine.

Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8. **Autres renseignements**

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute

sécurité.

Endiquer, Absorber avec une matière absorbante inerte, Ramasser et transférer dans des Méthodes de nettoyage

contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les veux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. S'assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver hors de Conditions d'entreposage

la portée des enfants. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière.

Entreposer conformément à la réglementation locale.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
1-méthyl-2-pyrrolidone	-	-	TWA: 400 mg/m ³	-
872-50-4				

Nom chimique	Nunavut	Île-du-Prince-Édouard	Saskatchewan	Yukon
1-méthyl-2-pyrrolidone				TWA: 100 ppm TWA: 400 mg/m³ STEL: 125 ppm
				STEL: 500 mg/m ³

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie Douches

Douches oculaires Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection des mains Porter des gants appropriés. Gants imperméables.

Protection de la peau et du corps Porter un vêtement de protection approprié. Vêtement à manches longues.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En

cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une

évacuation peuvent se révéler nécessaires.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Considérations générales sur

l'hygiène

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas

manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou

les vêtements.

9. Propriétés physiques et chimiques

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Liquide jaune clair

État physiqueLiquideCouleurJaune clairOdeurPiquant

Seuil olfactif Aucun renseignement disponible

PropriétéValeursRemarques • MéthodepH5 - 8

pH Point de fusion / point de

congélation

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et plage

d'ébullition Point d'éclair

116.00 °C / 240.8 °F

Taux d'évaporation Inflammabilité Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'inflammabilité

ou d'explosivité

Limite inférieure d'inflammabilité

ou d'explosivité Pression de vapeur Densité de vapeur relative Densité relative

Solubilité dans d'autres solvants

Coefficient de partage

Solubilité dans l'eau

Température d'auto-inflammation Température de décomposition

Viscosité cinématique

Viscosité dynamique 53.5 - 65.2 mPa s

Autres renseignements

Propriétés explosives Aucun.

Propriétés comburantesAucun renseignement disponible.Point de ramollissementAucun renseignement disponibleMasse moléculaireAucun renseignement disponibleTeneur en COVAucun renseignement disponible

Masse volumique du liquide 1.01 g/mL

Masse volumique apparente Aucun renseignement disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

Risques de réactions dangereuses Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter Matières incompatibles.

Matières incompatibles Térébenthine, Acides forts, Agents oxydants forts, Agents réducteurs forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aucun(e) connu(e) selon les renseignements fournis.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

InhalationAucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut

causer une irritation des voies respiratoires. Nocif par inhalation. (sur la base des

composants).

Contact avec les yeux Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une sévère irritation des yeux. (sur la base des composants). Peut causer une

rougeur, une démangeaison et une douleur.

Contact avec la peau Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

Provoque une irritation cutanée. (sur la base des composants).

Ingestion Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Une

ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la

diarrhée. Nocif en cas d'ingestion. (sur la base des composants).

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeurs. Peut causer une rougeur et un larmoiement des yeux. Toux ou respiration

sifflante.

<u>Toxicité aiguë</u> Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

Mesures numériques de la toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH:

ETAmél (orale) 1,607.20 mg/kg **ETAmél (cutané)** > 5,000 mg/kg **ETAmél** 2.241 mg/l

(inhalation-poussière/brouillard)

Toxicité aiguë inconnue

50 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion

15 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

Renseignements sur les

composants

Composants			
Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Décanamide, N,N-diméthyl- 14433-76-2	-	> 5000 mg/kg (Rat)	> 3550.7 mg/m³ (Rat) 4 h
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	= 3914 mg/kg (Rat)	= 8 g/kg (Rabbit)	> 5.1 mg/L (Rat) 4 h
Huile de ricin, éthoxylée 61791-12-6	-	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Tébuconazole 107534-96-3	= 3352 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rat)	> 371 mg/m³ (Rat)4 h > 5093 mg/m³ (Rat)4 h
Prothioconazole 178928-70-6	> 6200 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	> 5 mg/L (Rat) 4 h
Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther monobutylique 9038-95-3	= 5 g/kg (Rat)	= 14100 μL/kg (Rabbit)	= 147 mg/m³ (Rat) 4 h

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une

irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire

Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Provoque une

sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

Aucun renseignement disponible.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun renseignement disponible.

Cancérogénicité Aucun renseignement disponible.

Toxicité pour la reproduction Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

STOT - exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétéeAucun renseignement disponible.

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes	Poissons	Toxicité pour les	Crustacés
	aquatiques		microorganismes	
1-méthyl-2-pyrrolidone	EC50: >500mg/L (72h,	LC50: =832mg/L (96h,	į	EC50: =4897mg/L (48h,
872-50-4	Desmodesmus	Lepomis macrochirus)		Daphnia magna)
	subspicatus)	LC50: =1072mg/L (96h,		
		Pimephales promelas)		
		LC50: =1400mg/L (96h,		
		Poecilia reticulata)		
Huile de ricin, éthoxylée	-	LC50: >45mg/L (96h,	-	-
61791-12-6		Danio rerio)		

Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Renseignements sur les

composants

Nom chimique	Coefficient de partage
1-méthyl-2-pyrrolidone 872-50-4	-0.46
Huile de ricin, éthoxylée 61791-12-6	4.297

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Autres effets nocifs Aucun renseignement disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits

inutilisés

Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la

réglementation environnementale.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser les contenants vides.

14. Informations relatives au transport

TMD Non réglementé

Non réglementé pour les quantités inférieures à 5 litres par récipient individuel. Voir IATA IATA

SP A197

Numéro UN ou numéro

d'identification

UN3082

Désignation officielle de

transport de l'ONU

Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

Classe (s) de danger relatives

au transport

Groupe d'emballage

Nom technique de l'IATA

Tébuconazole. Prothioconazole

Désignation

UN3082, Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquides, n.s.a.

(Tébuconazole, Prothioconazole), 9, III

Dispositions particulières A97, A158, A197

Code ERG 9

IMDG Non réglementé pour les quantités inférieures à 5 litres par récipient individuel. Voir IMDG

2.10.2.7

Numéro UN ou numéro UN3082

d'identification

Désignation officielle de MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDES,

transport de l'ONU N.S.A. Classe (s) de danger relatives 9

au transport

Groupe d'emballage

Nom technique de l'IMDG Tébuconazole, Prothioconazole

Polluant marin

Polluant marin Tébuconazole, Prothioconazole

Désignation UN3082, MATIÈRES DANGEREUSES DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,

LIQUIDES, N.S.A. (Tébuconazole, Prothioconazole), 9, III, Polluant marin

Dispositions particulières 274, 335, 969 EmS-N° F-A. S-F

15. Informations sur la règlementation

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements internationaux

Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non applicable

La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Non applicable

La Convention de Rotterdam Non applicable

Inventaires internationaux

Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire

16. Autres informations

NFPA Risques pour la santé 2Inflammabilité 1 Instabilité 0 Dangers particuliers - Risques pour la santé 2Inflammabilité 1 Dangers physiques 0 Protection individuelle X

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée dans le temps) STEL STEL (Limite d'exposition de courte durée)

Valeur plafond Valeur limite maximale * Désignation de la peau

Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Base de données ChemView de l'Environnemental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis

Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)

EPA (Agence de protection de l'environnement)

Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)

Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environnemental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)

Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données de substance dangereuses

Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)

Classification SGH - Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)

Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)

Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique

Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique Organisation mondiale de la Santé

Date d'émission 13-juil.-2023

Date de révision 13-juil.-2023

Note de révision Libération initiale.

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique